

ETAPE 3 : SANCTIONS PÉNALES



CONTRAVENTIONS DU CODE PENAL				
Qualification	Article	Classe	Montant de l'amende forfaitaire	Peines encourues devant le tribunal
Infraction au règlement de collecte	R. 632-1	2 ^e	35€ 175€	150€ 750€
Abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets	R. 633-6	3 ^e	68€ 340€	450€ 2 250€
Entrave à la libre circulation sur la voie publique	R. 644-2	4 ^e	135€ 675€	750€ 3 750€
Abandon d'ordures ou tous autres objets transportés à l'aide d'un véhicule	R. 635-8	5 ^e	/	1 500€ 7 500€ + confiscation du véhicule 3000€ en cas de récidive

Amende x5 pour les personnes morales (art 131-40 c. pénal)

Y compris pour les amendes forfaitaires (art 495-24-1 CPP)

ETAPE 3 : SANCTIONS ADMINISTRATIVES Lois OFB et Antigaspillage :



Art L. 541-3 du code
de l'environnement
Sanction administrative
« déchets »

